



INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION  
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE  
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL  
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France  
http://ioc.unesco.org - contact phone: +33 (0)1 45 68 03 18  
E-mail: v.ryabinin@unesco.org

**Lettre circulaire de la COI n° 2911**  
(Disponible en anglais, espagnol et français)

IOC/VR/KI/KS  
8 octobre 2022

Aux : États membres de la COI (Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI)

Cc : Délégations permanentes/missions d'observation des États membres de la COI  
auprès de l'UNESCO  
Commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI  
Bureau de la COI

**Objet : Quatrième compilation annuelle des données au titre de l'indicateur 14.3.1 des objectifs de développement durable : Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs**

Par la présente lettre, et pour la quatrième fois depuis 2019 (lettres circulaires de la COI n° [2792](#) et n° [2815](#) en 2020 et n° [2859](#) en 2021), j'aimerais inviter tous les États membres de la COI à participer à la collecte annuelle des mesures de l'acidification de l'océan organisée dans le cadre de l'indicateur 14.3.1 des objectifs de développement durable : *Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs*. Une invitation analogue a été envoyée aux organismes nationaux de statistique et aux centres nationaux de données océanographiques ([CNDO](#)) de l'IODE.

Les données soumises au titre de l'indicateur 14.3.1 doivent être validées en tant que « données nationales communiquées par un État membre de la COI ». Dans cette perspective, les données doivent être transmises par une structure nationale compétente telle qu'un centre national de données océanographiques (CNDO), un organisme national de statistique ou une institution similaire désignée officiellement par le pays, qui transmettra à la COI les données nationales à titre officiel.

Pour faciliter la soumission des données, la COI a mis en place un [portail en ligne](#) basé sur la Méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1 et sur les modèles de [données](#) et [métadonnées](#) associés, en coopération avec l'IODE. L'interface Web mise en place pour la soumission des données permet de télécharger les fichiers de données et de métadonnées une fois remplis, ainsi que de communiquer des informations additionnelles. Le portail sert aussi à stocker les données et à les rendre accessibles à tous. Toute communication de données doit suivre les instructions et les lignes directrices énoncées dans la [Méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1](#). Le document d'information technique et pratique joint ci-dessous constitue une référence supplémentaire.

**Chairperson**

Mr Ariel Hernan TROISI  
Technical Secretary  
Navy Hydrographic Service  
Av. Montes de Oca 2124  
C1270ABV Buenos Aires  
ARGENTINA

**Executive Secretary**

Dr Vladimir RYABININ  
Intergovernmental Oceanographic  
Commission — UNESCO  
7 Place de Fontenoy  
75352 Paris Cedex 07 SP  
FRANCE

**Vice-Chairpersons**

Dr Marie-Alexandrine SICRE  
Directrice de Recherche  
Centre national de la recherche scientifique  
(CNRS)  
3 rue Michel Ange  
75016 Paris  
FRANCE

Dr Alexander FROLOV  
Assistant to the President  
National Research Center "Kurchatov Institute"  
Academika Kurchatova pl., 1  
123182 Moscow  
RUSSIAN FEDERATION

Mr Frederico Antonio SARAIVA NOGUEIRA  
Navy Captain (Ret) Directorate  
of Hydrography and Navigation  
Rua Barao de Jaceguai S/N  
24048-900 Niterói  
BRAZIL

Dr Srinivasa Kumar TUMMALA  
Director  
Indian National Centre for Ocean  
Information Services (INCOIS)  
Pragathi Nagar  
500072 Hyderabad  
INDIA

Dr Karim HILMI  
Head of Oceanography Department  
Institut National de Recherche  
Halieutique (INRH)  
02, Boulevard Sidi Abderrahmane  
Ain Diab  
20180 Casablanca  
MOROCCO

Le Secrétariat de la COI accompagne ce quatrième exercice annuel de compilation des données en invitant les points focaux nationaux à suivre un atelier en ligne en anglais au cours duquel sera présentée la Méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1, notamment les données et métadonnées requises, ainsi que les procédures de collecte et de validation des données. L'objectif de cet atelier est d'aider les États membres à obtenir les informations nécessaires au niveau national et à améliorer les rapports nationaux sur les ODD. Le Secrétariat organisera cet atelier à deux reprises et vous invite à vous [inscrire à l'atelier](#) le plus adapté à votre fuseau horaire. Le premier atelier aura lieu le mercredi 2 novembre 2022 à 14 heures UTC, et le second le jeudi 3 novembre 2022 à 8 heures UTC.

Suite à cette lettre, nous attendons la présentation de vos contributions nationales par les organismes compétents de votre pays au moyen du portail évoqué ci-dessus (<https://oa.iode.org/>) avant le 9 janvier 2023.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Mme Kirsten Isensee ([k.isensee@unesco.org](mailto:k.isensee@unesco.org)) et Mme Katherina Schoo ([k.schoo@unesco.org](mailto:k.schoo@unesco.org)) au Secrétariat de la COI.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

*[signature]*

Vladimir Ryabinin  
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : Document d'information technique et pratique pour la communication des données nationales au titre de l'indicateur 14.3.1 des objectifs de développement durable.

## **ANNEXE : Document d'information technique et pratique pour la communication des données nationales au titre de l'indicateur 14.3.1 des objectifs de développement durable**

---

En 2015, les Nations Unies ont adopté le Programme 2030 et un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD), dont un objectif dédié à l'océan, l'ODD 14, qui appelle à « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ». Cet objectif constitue un point de référence essentiel pour l'engagement de la COI auprès de ses États membres ainsi que pour ses programmes aux niveaux mondial, régional et national.

La même année, à sa 46<sup>e</sup> session, la Commission de statistique du Secrétariat des Nations Unies a créé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD, composé d'États membres et chargé : (i) d'élaborer un cadre d'indicateurs pour le suivi et l'examen de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030 au niveau mondial ; (ii) de fournir un soutien technique pour la mise en œuvre du cadre d'indicateurs et de suivi approuvé sur une période de 15 ans qui prendra fin en 2030 ; et (iii) d'étudier régulièrement les évolutions méthodologiques et les questions liées aux indicateurs et à leurs métadonnées.

Un an plus tard, à sa [49<sup>e</sup> session](#) en 2016, le Conseil exécutif de la COI a estimé dans sa décision EC-XLIX/4.1(I) que la Commission devait fournir « le soutien normatif à apporter aux pays dans la mise en place, l'exécution et le suivi d'activités de mise en œuvre de l'ODD sur les océans et des cibles correspondantes ».

La même année, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD a convenu d'une liste d'indicateurs pour l'ensemble des ODD, laquelle a été approuvée par la Commission de statistique. La COI a été désignée comme l'organisme responsable de deux cibles de l'ODD 14 et des indicateurs associés, à savoir l'acidification de l'océan (cible 14.3) et la recherche scientifique marine (cible 14.a). Ainsi, elle a été chargée de concevoir la méthode de calcul pour l'indicateur d'ODD 14.3.1 « Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs ». En outre, il lui incombe de collecter les données pertinentes relatives à l'indicateur auprès des États membres et de communiquer les résultats aux Nations Unies.

La [méthode de calcul pour l'indicateur d'ODD 14.3.1](#), approuvée par le Conseil exécutif de la COI à sa 51<sup>e</sup> session en 2018, fournit les conseils nécessaires sur l'observation de l'acidification de l'océan au moyen de différentes technologies et en mesurant plusieurs variables, notamment le pH, la pression partielle du dioxyde de carbone [ $p\text{CO}_2$ ], le carbone inorganique total dissous [CT/CID] et l'alcalinité totale [AT/TA] ainsi que la salinité et la température. Elle fournit également des conseils sur la présentation d'ensembles de données à la COI (procédure et types de données) afin de garantir la production de produits mondiaux et éventuellement régionaux dont la qualité a été contrôlée. Cette méthode a été élaborée en collaboration avec le programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques ([IODE](#)) de la COI, des experts internationaux de l'acidification de l'océan (y compris des gestionnaires de données) et le [Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans](#).

Les données communiquées au titre de l'indicateur d'ODD 14.3.1 doivent être validées en tant que données nationales présentées par un État membre de la COI. À cette fin, il faut que ces données soient remises par l'intermédiaire d'un organisme national compétent, tel qu'un centre national de données océanographiques (CNDO) ou un organisme similaire officiellement désigné par le pays, qui présentera ensuite les données à la COI en tant que données nationales officielles. En raison de la nouveauté que représente la collecte de données sur l'acidification de l'océan à l'échelle mondiale, les procédures et les infrastructures nécessaires à cet exercice ne sont pas toujours en place. À chaque communication de données par différentes voies au titre de l'indicateur d'ODD, que ce soit par des chercheurs, des auteurs de données ou des instituts de recherche, la COI contactera l'organisme national compétent pour valider cet ensemble de données en tant que données nationales présentées par l'État membre de la COI. Les auteurs de données sont susceptibles de ne connaître ni les gestionnaires de données concernés ni les CNDO chargés du traitement de leurs données. Quant aux CNDO, ils risquent de ne pas être équipés pour gérer les données, voire de ne pas exister.

Ainsi, les auteurs de données sont invités à se renseigner sur les centres de données pertinents dans leur pays. Sur son [site Web](#)<sup>1</sup>, l'IODE propose une liste des CNDO. Pour les pays qui ne figurent pas sur la liste, les auteurs des données peuvent contacter l'IODE afin de recevoir des conseils supplémentaires, ou se mettre en relation avec leur [point focal national de la COI](#)<sup>2</sup>. Dans les cas des pays qui ne disposent pas de CNDO, l'IODE peut apporter son aide à la création d'une unité de données associées qui, une fois approuvée par le pays en question, peut également présenter des données nationales officielles.

Parallèlement, les gestionnaires de données peuvent ne pas connaître les chercheurs qui recueillent les données sur l'observation de l'acidification de l'océan dans leur pays (auteurs de données). Par conséquent, les données produites par les auteurs de données risquent de ne pas être communiquées aux centres de données pertinents et donc, de ne pas être présentées au titre de l'indicateur. Le [Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans](#)<sup>3</sup> et son [explorateur de données](#)<sup>4</sup> constituent l'un des moyens à disposition des gestionnaires de données pour contacter les auteurs de données pertinentes de leur pays. Le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans compte des membres dans plus d'une centaine de pays, dont nombre d'entre eux ont précisé leurs moyens d'observation sur le portail de données. En outre, se mettre en relation avec les instituts de recherche, les universités ainsi que les organismes nationaux et régionaux peut aider les gestionnaires de données à joindre les auteurs de données.

Afin de faciliter la présentation de données, l'IODE héberge un [portail de données](#)<sup>5</sup> sur l'indicateur d'ODD 14.3.1. Celui-ci contient une interface Web qui permettra aux fournisseurs de données (tant aux auteurs qu'aux gestionnaires) de déposer en ligne des fiches de données et de métadonnées. Il servira également à stocker les données et à les rendre accessibles à tous. Toutes les données communiquées au titre de l'indicateur d'ODD 14.3.1 seront conservées sur un serveur hébergé par l'IODE. Ce serveur comprendra un portail de données pour la communication (voir ci-dessus), le stockage, le contrôle qualité et le partage des données. Pour présenter des données, prière de suivre les [instructions](#) figurant sur la page du portail de données. Pour obtenir des informations supplémentaires sur le processus de communication, veuillez consulter l'onglet « FAQ » sur la page du portail de données.

La COI collabore actuellement avec des gestionnaires de données et d'autres experts dans le domaine de l'observation du carbone océanique afin de concevoir un système de données intégré pour le portail de données sur l'ODD 14.3.1, en reliant ce portail à d'autres bases de données nationales et internationales sur l'acidification de l'océan. Lorsque ce système sera opérationnel, les ensembles de données correspondant à l'indicateur d'ODD 14.3.1 seront automatiquement échangés entre bases de données, ce qui évitera aux auteurs et aux gestionnaires de données de devoir transmettre leurs fichiers à plusieurs plates-formes.

Toutes les données seront librement accessibles, conformément aux [principes des données facilement trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables](#) (FAIR)<sup>6</sup> et à la [Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques \(résolution XXII-6 de la COI\)](#)<sup>7</sup>. Le libre accès aux données est encouragé, et il est prévu que les données et les métadonnées communiquées soient partagées et mises à disposition sous l'une des licences Creative Commons suivantes : licence autorisant le partage libre sans restrictions (CC0, CC-BY) ; licence interdisant l'utilisation

---

1 Liste des CNDO : [https://www.iode.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=61&Itemid=100057](https://www.iode.org/index.php?option=com_content&view=article&id=61&Itemid=100057).

2 Liste des points focaux nationaux de la COI : [http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com\\_oe&task=viewDocumentRecord&docID=17716](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=17716).

3 Site Web du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans : <http://goa-on.org/home.php>.

4 Portail d'exploration des données du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans : <http://portal.goa-on.org/Explorer>.

5 Portail de données sur la cible d'ODD : <https://oa.iode.org>.

6 Principes FAIR : <https://www.nature.com/articles/sdata201618>.

7 Texte de la résolution XXII-6 de la COI : [http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com\\_oe&task=viewDocumentRecord&docID=338](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=338).

commerciale (CC-NC) ; ainsi que licences permettant uniquement à la COI d'en tirer des produits aux fins de l'établissement de rapports sur l'indicateur d'ODD 14.3.1. Le processus de présentation de données sur le portail reprend et explicite toutes les étapes décrites ci-dessus.

Les contributions utilisant d'autres formats de données adaptés (par exemple : .csv ou .xls) sont également acceptées. À cette fin, le portail en ligne (<https://oa.iode.org/>) propose des modèles créés pour que les fichiers de données et de métadonnées contiennent les informations requises. Ces fichiers de données sont téléchargeables et, une fois complétés, peuvent être envoyés directement au Secrétariat de la COI, à Mme Kirsten Isensee ([k.isensee@unesco.org](mailto:k.isensee@unesco.org)) et à Mme Katherina Schoo ([k.schoo@unesco.org](mailto:k.schoo@unesco.org)).

---